

France Travail : de nouveaux changements en 2026

Dans le cadre d'un projet de loi contre la fraude sociale et fiscale, le France Travail se verra doté de nouveaux moyens pour s'assurer que les aides versées bénéficient bien à des personnes résidant en France. Parmi les mesures adoptées :

- Obligation de domicilier son compte bancaire en France ou dans l'Union européenne pour continuer à percevoir l'allocation chômage.
- Possibilité pour France Travail de consulter certains fichiers (téléphonie, compagnies aériennes...) si des indices de fraude sont relevés. Suspension possible des prestations en cas de « manœuvres frauduleuses ».



Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une réduction de 2,35 milliards d'euros des crédits de la mission « Travail et Emploi », accompagnée de la suppression de plus de 1 000 équivalents temps plein parmi les opérateurs concernés. Ce recul touche notamment l'opérateur « France Travail » (-515 ETP) alors qu'il se voit confier de nouvelles missions, ainsi que des dispositifs d'accompagnement du RSA et de formation professionnelle.

Autre point concernant les communes rurales. Elles font face à une pénurie d'enseignants et à des difficultés de recrutement dans les écoles. De nouvelles aides facilitent désormais l'accès à la préparation du CRPE, le concours permettant de devenir professeur des écoles. Le Compte personnel de formation (CPF), rappelé par Service-Public.fr, peut financer une grande partie du parcours, et plusieurs régions complètent ce soutien avec des aides spécifiques pour les habitants souhaitant se reconvertir vers l'enseignement primaire. Ces dispositifs sont particulièrement utiles dans les territoires où la présence d'enseignants formés est essentielle au maintien d'un service public éducatif de proximité. Des organismes spécialisés comme Objectif-crpe.fr, plateforme française dédiée à la réussite du concours, proposent des formations complètes (épreuves écrites, oraux, accompagnement personnalisé) éligibles au CPF. Cette solution permet aux habitants de se former à distance, sans quitter la commune, tout en bénéficiant d'un financement simplifié.